



Communiqué COVID-19 – n°33

Crise sanitaire: près de CHF 31 millions d'impacts sur les finances de la Ville

La première estimation de la Municipalité des conséquences financières de la crise sanitaire sur les finances de la Ville s'élève à CHF 31 millions nets. La péjoration brute des résultats se monte à CHF 53 millions composée d'une augmentation des charges (28 mios) et d'une perte de revenus (25 mios). Cet effet financier découle notamment du soutien apporté aux domaines les plus touchés par la pandémie ou encore de la péjoration de la situation fiscale. Ces montants sont contrebalancés pour partie par des compensations de la Confédération et des non-dépenses sur certains postes du budget pour un montant de CHF 22 millions.

Les premières estimations des effets engendrés par la crise sanitaire s'élèvent à CHF 31 millions. Les dommages de cette pandémie se matérialisent en effet par des difficultés dans différents domaines de type social, économique et financier. La Confédération, les cantons et les communes ont un rôle important à jouer dans l'atténuation des conséquences de la crise sanitaire, et la Municipalité a dès lors pris ses responsabilités en soutenant les entreprises, fondations, associations, ainsi que les citoyennes et citoyens les plus précarisés par la situation dans la mesure de ses compétences.

Compte tenu de l'incertitude de l'évolution de la crise sanitaire, et notamment l'émergence d'une deuxième vague, une révision à la hausse du montant n'est pas exclue.

Augmentation des charges

Les CHF 28 millions d'augmentations de charges sont principalement dus à la couverture des pertes brutes financières des TL (11 mios), au soutien sous forme de bons en faveur des Lausannois-e-s pour favoriser la consommation auprès des commerçants lausannois (3.5 mios), au soutien financier à Beaulieu afin de compenser l'annulation des foires et congrès (3.5 mios), aux mesures de soutien à la culture lausannoise (2.5 mios), à la couverture de déficit des garderies privées subventionnées (3.7 mios), à l'acquisition de matériel de protection sanitaire pour les employé-e-s (0.6 mios) ainsi qu'à l'achat de matériel et aux mesures sanitaires pour les hébergements d'urgences lausannois (0.3 mios).

Diminution des revenus

Les CHF 25 millions de diminution de revenus sont principalement dus à la perte de revenus issue de l'impôt sur le divertissement (3.9 mios), et du soutien aux établissements publics sous forme de gratuité de l'occupation du domaine public des terrasses (2.1 mios), à la perte de l'impôt source sur les personnes physiques (4 mios), à la diminution de revenus en lien avec les garderies municipales (3.8 mios), à une baisse des amendes (3.5 mios), à la gratuité des baux commerciaux et des loyers des DDP (2 mios) et enfin à une diminution des revenus du stationnement pendant le confinement (1.8 mios).

Améliorations financières

L'impact des CHF 53 millions est partiellement compensé à hauteur de CHF 22 millions par des non-dépenses en biens, marchandises ou services (5 mios), par des non-dépenses en salaires (5 mios), par les compensations de la Confédération et du Canton pour les transports publics (3.3 mios) ainsi que pour les garderies privées subventionnées (3.7 mios).

La Municipalité de Lausanne

Informations sur www.lausanne.ch

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- Grégoire Junod, syndic, 021 315 22 00
- Florence Germond, directrice des Finances et de la mobilité, 021 315 72 00

Lausanne, le 29 septembre 2020